

# Sections européennes Anglais/Espagnol



Dès son entrée en seconde professionnelle Gestion Administration tout élève a la possibilité d'intégrer la section européenne anglais et/ou espagnol à condition d'être **motivé, dynamique** et d'avoir un niveau de langue suffisant.



De la rentrée de septembre jusqu'au mois de décembre de la première année, l'élève est en période d'essai. Il peut décider, librement, de rester ou de quitter la section européenne. Passée cette période de réflexion de 4 mois, son engagement devient **définitif** jusqu'à la fin de l'année de terminale.



## Intégrer la section européenne signifie :

### ✚ 2 h de plus à l'emploi du temps :

- ☞ 1 h d'anglais et/ou espagnol professionnel avec l'enseignant de langue,
- ☞ 1 h de DNL (Discipline Non Linguistique) : communication professionnelle en anglais et/ou espagnol avec un enseignant de spécialité (communication - gestion) parfois en co-animation,
- ☞ travail en groupe réduit (15 élèves maximum) dans une salle spécialisée avec tableau blanc interactif, cabines insonorisées, claviers QWERTY...,
- ☞ pratique de l'oral sous forme de jeux, sketches, mises en situation.

### ✚ Une période de formation professionnelle en classe terminale au sein d'une entreprise étrangère (Irlande, Grande Bretagne ou Espagne) d'une durée de 5 semaines (frais pouvant être pris en charge par le Programme Européen Leonardo Da Vinci).

## Qu'est ce que cela peut apporter ?

- ☞ Reconnaissance nationale officielle portée, sous forme de **mention**, sur le diplôme du baccalauréat professionnel après réussite à une épreuve spécifique.
- ☞ Attestation européenne de compétences avec le livret **Europass** Mobilité et l'attestation **Europro** (compétences en langues).
- ☞ **Insertion professionnelle** en France et /ou à l'étranger plus facile.



Promotion 2011 à l'aéroport de Cork (Irlande)